AXA Research Fund

FONDATION croix-rouge française

Pour la recherche humanitaire et sociale

BOURSES POSTDOCTORALES

« Risques – santé – humanitaire »

soutenues par l'AXA Research Fund

Appel à candidatures 2019

Fondation Croix-Rouge française – 21 rue de la vanne | CS 90070 | 92 126 Montrouge Cedex | +33(0)1 40 71 16 34| contact@fondation-croix-rouge.fr

PRESENTATION

Au cœur des activités de la Fondation Croix-Rouge française une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, la Fondation lance son deuxième **appel à candidatures pour des bourses postdoctorales en sciences humaines et sociales le 6 février 2019**.

Cet appel comprend :

- **L'appel « Transition humanitaire »**. Cet appel invite à aborder les transformations de l'humanitaire international dans ses multiples dimensions, et selon une diversité d'approches propres aux sciences humaines et sociales. La participation de chercheurs des pays ou régions concernées est privilégiée.
- **Les « appels partenaires »**. Ces appels visent une meilleure compréhension des fragilités humaines, des réponses apportées et des mutations de l'action humanitaire et de l'action sociale pour mieux les prendre en charge ou les prévenir. Ils proposent des sujets plus précis, dont les objectifs correspondent aux thématiques et réflexions communes à la Fondation et ses partenaires engagés sur la recherche avec les mêmes convictions de sa nécessité.

Aux **4 thématiques de recherche privilégiées** s'ajoutent les deux sujets transversaux que sont l'éthique et l'innovation sociale, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Thèmes de recherche

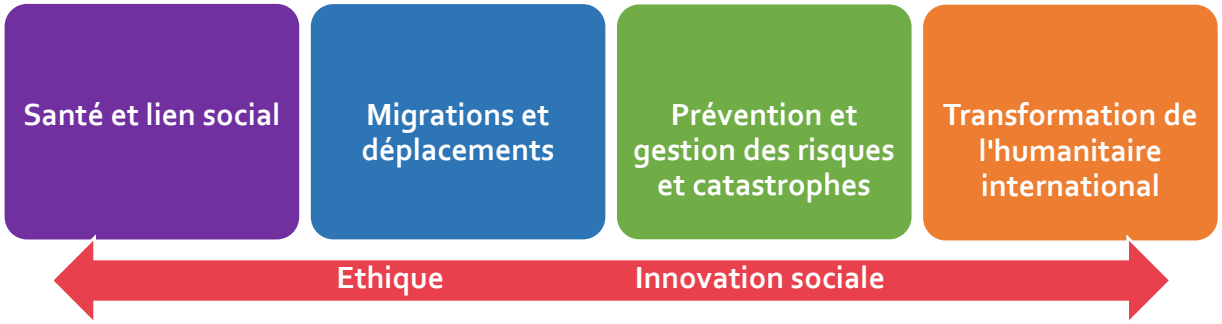

Il est possible de proposer **jusqu'à deux candidatures**, une pour l'appel « Transition humanitaire » et une pour les « appels partenaires ». Toutefois chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'une seule bourse et, le cas échéant, devra choisir.

APPELS PARTENAIRES

BOURSES « RISQUES – SANTE – HUMANITAIRE »
soutenues par AXA Research Fund

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à AXA Research Fund pour lancer un appel à candidatures pour **deux bourses postdoctorales** sur le thème de la gestion des risques sanitaires et climatiques dans les pays en développement. AXA Research Fund apporte son soutien à des scientifiques et à des institutions d'excellence dont les recherches sont liées à l'environnement, la santé, les nouvelles technologies ou les risques socio-économiques. Les candidatures pourront porter sur l'une des trois thématiques de recherche suivantes.

1. Thématiques de recherche

Accès aux soins

Alors que le droit international a clairement défini un droit d'accès aux soins égal pour tous, aujourd'hui dans le monde 400 millions de personnes n'ont pas accès aux soins essentiels selon les Nations Unies. Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge demeure ainsi un des principaux objectifs de développement durable, et la santé un secteur d'intervention prioritaire de nombreuses ONG.

Des progrès indéniables sont observés depuis plusieurs années en termes d'espérance de vie, mortalité infantile ou mortalité maternelle, notamment grâce aux systèmes de « Couverture sanitaire universelle » mis en place dans certains pays (Ghana, Rwanda, Mali, Kenya, Nigeria…). Le taux de mortalité maternelle a diminué de 37% depuis 2000 dans le monde, et même de deux tiers en Asie de l'Est, Asie du Sud et en Afrique du Nord. Aussi, la proportion de femmes recevant des soins prénatals ne cesse d'augmenter dans les régions en développement, passant de 65% en 1990 à 83% en 2012.

Mais cette amélioration est très inégalement répartie, s'opère à un rythme trop lent, tout particulièrement dans les pays économiquement les plus démunis, et les besoins restent immenses pour apporter une réponse de long terme aux enjeux de santé. Alors que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a baissé dans son ensemble, la proportion des décès est en augmentation en Afrique subsaharienne et en Asie du sud. 4 décès sur 5 d'enfants ayant moins de 5 ans ont lieu dans ces régions. Par ailleurs, le taux de mortalité maternelle est 14 fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés.

En Afrique notamment, où les systèmes de santé demeurent particulièrement fragiles, la pauvreté endémique, les catastrophes naturelles, les conflits meurtriers, l'instabilité politique, le manque ou la mauvaise utilisation des ressources humaines ont ancré la pénurie d'offre de soins de qualité dans la chronicité. Aujourd'hui

encore sur ce continent 1 femme sur 16 meurt en accouchant et 1 enfant sur 5 n'atteint pas l'âge de 5 ans par suite d'infections respiratoires, de diarrhées, de paludisme ou de rougeole.

Pour veiller à ce que tous aient accès aux soins de santé dont ils ont besoin, les solutions toutes faites, applicables en tous lieux et toutes circonstances, n'existent pas, car les obstacles responsables de l'inégal accès aux soins diffèrent d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'une communauté à l'autre : distance-temps (trajet) trop longue, pauvreté, approvisionnement insuffisant en médicaments, manque de personnel de santé, manque d'accès aux informations sur les maladies et les soins adaptés, barrières culturelles, manque d'infrastructures sanitaires opérationnelles, etc.

Il reste encore beaucoup à faire pour comprendre et enrayer les mécanismes d'absence de prise en charge, la constitution de déserts médicaux et l'exclusion de la santé à grande échelle dans les pays du Sud. Qu'il s'agisse de problématiques propres aux besoins en soins de santé primaires (hygiène, prévention, éducation à la santé), aux populations vulnérables (femmes, enfants des rues, réfugiés), ou aux pandémies (VIH, paludisme), quels types d'actions et de mobilisations peuvent contribuer à l'effectivité du droit à la santé et assurer un accès aux soins le plus durable possible ? Comment contribuer à l'autonomisation médicale des populations dans le respect de leurs besoins et spécificités culturelles ? Comment l'efficacité des différentes actions et innovations des ONG en matière d'accès aux soins et suivis médicaux pour les plus vulnérables peuvent être capitalisées par les différents acteurs de la société civile et publics locaux et contribuer au développement durable de la santé ? Comment favoriser ce passage de relais pour rebâtir de façon pérenne des systèmes de santé détruits par la guerre ou créer des systèmes là où ils sont inexistants, et ainsi assurer l'autonomie des systèmes de santé locaux ?

Risques épidémiques

Le risque épidémique représente encore un champ considérable d'intervention humanitaire : fièvre hémorragique, paludisme, arbovirose, méningite, grippe etc. En l'absence de vaccin, déterminer les facteurs qui influencent les épidémies pour mieux les prévoir est un véritable enjeu de santé publique.

Certaines ONG telles que MSF ont su développer de réelles capacités de réponse à l'apparition de nouvelles pandémies ces dernières années (choléra en Haïti, méningites ou rougeoles au Niger, Kala-azar au Soudan, etc.). Cependant, face au virus Ebola, à celui de la fièvre de Marbourg, ou à de nouvelles pandémies comme celles à transmission rapide et accélérée par les modifications des modes de production (pandémie aviaire H5N1) ou à l'intensification des flux de population permise par les systèmes de transports publics et aériens (H1N1), « la plupart des ONG médicales sont hors-jeu », selon l'ONG Santé Sud, et montrent leurs limites dans la gestion de crises sanitaires qui ne connaissent pas de frontières et se transforment rapidement en crise humanitaire et économique.

Par ailleurs, différents travaux montrent que les distributions de nombreuses maladies infectieuses vont changer, surtout celles qui nécessitent la présence de

vecteurs pour assurer la transmission, comme la dengue ou le chikungunya. Les modèles prédisent de nouveaux territoires à risque du fait des modifications des niches environnementales, qui deviennent favorables à l'établissement des cycles infectieux. Pluies plus intenses, associées aux événements El Niño ou à la mousson en Asie, vagues de chaleur vont affecter l'environnement épidémiologique avec pour conséquence probable une augmentation de la variabilité du risque d'épidémies pour toutes les maladies liées à l'eau, transmises par des vecteurs, ou dépendantes d'animaux réservoirs sauvages.

L'analyse poussée des conditions d'apparition et de développement des épidémies, ainsi que l'étude des perceptions et comportements des populations qui y font face, permettraient d'anticiper et de réduire les impacts de la catastrophe sanitaire et de ses dégâts humains et économiques. Pour cela, il apparait de plus en plus nécessaire de plaider pour une réponse couplant l'approche communautaire et le renforcement du système de santé, en associant, notamment, l'intégration de systèmes de surveillance épidémiologique.

Cela dit, au-delà des aspects médicaux et scientifiques, la dimension sociale et anthropologique d'une épidémie apparait trop souvent négligée alors qu'elle nécessite une approche appropriée dans le respect du contexte culturel, sans quoi elle peut faire obstacle à la bonne conduite des opérations de secours. La transversalité des enjeux incite les experts à croiser leurs connaissances pour envisager des réponses adaptées et portées localement par les responsables communautaires et politiques. Si l'attention internationale s'est portée à juste titre sur l'absence de vaccin et de traitement, on ne doit pas occulter la faiblesse du système de santé et l'importance de le renforcer.

Comment anticiper le risque de pandémie et s'y préparer dans les pays où les systèmes de santé sont fragiles ? Comment aider les communautés à se préparer et à répondre aux urgences sanitaires ? Comment l'efficacité des différentes actions et innovations des ONG en matière d'anticipation du risque épidémique et de traitement de la crise sanitaire qu'il peut engendrer peuvent être capitalisées par les différents acteurs publics et de la société civile, et ainsi contribuer au renforcement des systèmes de santé locaux ? Comment contribuer à endiguer les épidémies dans le respect des spécificités culturelles des populations locales ? Comment les programmes de sensibilisation et/ou programmes d'intervention en temps de crise sont-ils perçus, et quels sont les principaux obstacles à leur succès ?

Risques climatiques et catastrophes naturelles

Selon le *World Disasters Report 2018*, publié par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 3 751 catastrophes naturelles ont été enregistrées dans le monde ces 10 dernières années, dont 84 % étaient des aléas liés aux conditions météorologiques. Durant cette période, le nombre estimatif de personnes touchées par des aléas naturels est de 2 milliards, dont 95 % ont été touchées par des aléas liés aux conditions météorologiques, principalement des inondations (36,7 %) et des tempêtes (17 %). Le coût approximatif des dégâts générés par les catastrophes dans les 141 pays touchés dans le monde ces 10 dernières années s'élève à 1 658 milliards de dollars (US), dont 72,6 % sont

imputables aux aléas liés aux conditions météorologiques, les tempêtes représentant à elles seules 41,7 % de ces coûts.

Les bouleversements climatiques et aléas naturels ont des conséquences qui dépassent largement les seuls impacts environnementaux. En 2015, à la veille de la COP21 de Paris, un rapport de la Banque mondiale confirmait par exemple le lien entre climat et pauvreté, un de ses auteurs affirmant que « 100 millions de personnes supplémentaires pourraient être pauvres en 2030 à cause du changement climatique si les politiques de développement adéquates ne sont pas adoptées ». La hausse continue des températures, l'augmentation de la fréquence des événements naturels extrêmes et de la pollution sont autant de facteurs qui, indéniablement, auront un impact sur les économies des pays les plus vulnérables, majoritairement agricoles et donc fortement dépendantes du climat. Aussi, le changement climatique exacerbe les conflits autour des ressources naturelles, obligeant les populations à des migrations forcées, qui par ailleurs tombent dans un vide juridique puisque le statut de réfugié climatique n'existe pas.

Tout cela engendre des crises humanitaires et sanitaires aux causes et modes de gestion spécifiques, et dont la multiplication, selon toute prévision, amènera ONG, États, entreprises, institutions internationales à gérer des volumes d'opération en forte croissance à l'avenir. Ce contexte nouveau conduit les acteurs de la société civile et institutions internationales à repenser leur action dans l'optique d'une transition ou articulation plus poussée avec les objectifs du développement durable, et les pouvoirs publics locaux à opter pour des modes innovants de gestion des risques et des catastrophes (nouveaux mécanismes assurantiels, Disaster Risk Reduction) et de transition énergétique. Il est donc important de s'interroger sur ce que ces bouleversements environnementaux impliquent à la fois en termes de conséquences pour les populations ainsi qu'en termes de conception et de pratique de l'action humanitaire.

Un des défis majeurs est notamment de mieux comprendre et anticiper les conséquences des programmes d'aide actuels et d'y intégrer les perceptions du risque et capacités d'adaptation des populations locales. En effet, il est communément admis concernant les catastrophes naturelles que si les risques associés sont dus à des aléas peu maîtrisables, leur impact peut être atténué de plusieurs façons, notamment par une bonne préparation de la population. Cette préparation passe tout d'abord par la connaissance du risque et donc sa perception, ce qui nécessite une sensibilisation et une communication efficace, composante essentielle des programmes de réduction des risques de catastrophes dans le milieu humanitaire. Cependant, il est intéressant de constater qu'une population qui a connaissance d'un risque n'adapte pas toujours son comportement pour y faire face.

L'identification et l'analyse des déterminants socioculturels qui influencent les comportements de prévention et de protection face aux risques naturels (avant, pendant et après) est donc cruciale pour adapter les programmes de gestion des risques de catastrophes. Intégrer les logiques spécifiques de positionnement et d'adaptation aux catastrophes des populations vulnérables auprès desquelles les organisations d'aide humanitaire interviennent, permettra d'avoir une action plus durable et plus efficace.

Quelles actions contribuent à réduire la vulnérabilité et améliorer l'adaptation aux aléas météorologiques extrêmes, dans une perspective de durabilité et de résilience pérenne ? Comment les individus perçoivent-ils les risques auxquels ils sont exposés ? Quels sont les paramètres qui influent sur cette perception ? Quelle est la corrélation entre perception des risques et l'adaptation des comportements ? Comment intégrer les composantes socio-culturelles aux programmes de réduction des risques pour augmenter la résilience ?

2. Zones géographiques de recherche

Ces thèmes pourront être abordés dans une zone géographique comportant un ou plusieurs pays. La Fondation, en collaboration avec l'AXA Research Fund, a identifié pour cet appel **onze pays prioritaires** :

Burkina Faso
Côte d'Ivoire
Cameroun
Egypte
Guinée
Mali (chercheurs résidents seulement)
Madagascar
Maroc
Niger (chercheurs résidents seulement)
Sénégal
Territoires ultramarins (France)

Les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du MEAE français.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre d'une bourse postdoctorale individuelle. Il s'agit de bourses de perfectionnement à la recherche accordées selon un barème de base correspondant à **17 000 euros pour un an**.

Il est possible de proposer jusqu'à deux candidatures, une pour l'appel « Transition humanitaire » et une pour l'un des « appels partenaires ». Toutefois chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'une seule bourse et, le cas échéant, devra choisir.

Seuls les chercheurs rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences sociales (en particulier en science politique, anthropologie, sociologie, économie, droit, histoire, philosophie, éthique) ou des sciences médicales (médecine, santé publique) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50% ;

- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité. La Fondation privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires (hors France).

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, le chercheur souhaitant candidater doit :
- présenter son projet de recherche en langue française ;
- être présenté par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- se préinscrire conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 21 mars 2019 à minuit** ;
- candidater conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 18 avril 2019 à minuit**.

PREINSCRIPTION ET DEPOT DE CANDIDATURE

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur le site de la Fondation. Après création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature(s), dans la limite de deux ; une pour l'appel « Transition humanitaire » et une pour l'un des « appels partenaires ». Le dépôt d'une candidature se fait en deux temps :

A. Préinscription

Le candidat renseigne un premier formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, pays de recherche, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, etc.), et joint les pièces suivantes :
1. un CV actualisé détaillant le parcours universitaire et professionnel du candidat ;
2. la copie du diplôme de doctorat, ou pour les futurs docteurs une attestation témoignant que la soutenance aura lieu avant le 30 juin 2019 certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile.

La date de lancement de l'appel marque l'ouverture de la préinscription en ligne, qui se clôturera le **21 mars 2019 à minuit**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa préinscription et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats. Seules les candidatures présélectionnées au terme de la préinscription sont autorisées à déposer ensuite une candidature.

B. Dépôt de candidature

Le candidat présélectionné renseigne un second formulaire de saisie constitué de blocs d'informations détaillant son projet de recherche (revue de littérature, objectifs, problématique, intérêt de la recherche pour la compréhension du monde humanitaire/social et ses enjeux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.) jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un chronogramme ;
2. une copie du rapport de soutenance de thèse (si soutenue) ;
3. une lettre de soutien du responsable du laboratoire ou institution de recherche accueillant le post-doctorant (optionnel) ;
4. une lettre de référence d'un responsable scientifique du post-doctorant (optionnel).

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 22 mars au 18 avril 2019 à minuit**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

C. Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de préinscription et de candidature seront évalués par des groupes composés de membres du Conseil d'administration, du Conseil scientifique, d'experts associés ou de l'équipe de la Fondation. Seules les candidatures présélectionnées au terme de la préinscription sont autorisées à déposer ensuite une candidature. Sur la base de ces différentes évaluations, des comités de sélection incluant des représentants des partenaires établiront une proposition de sélection qui sera soumise au Conseil d'administration de la Fondation, qui établira enfin la sélection finale lors de sa réunion qui aura lieu le **19 juin 2019**. Les résultats seront communiqués le lendemain.

MODALITES DU SOUTIEN FINANCIER ET OBLIGATIONS

- La Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique au-delà de la bourse qu'il leur attribue. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre de journées d'études organisées par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en quatre fois : trois versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des *working papers*.
- La période de recherche commence le 1er septembre, et au plus tard le 15 septembre, de l'année d'attribution de la bourse. Cependant le versement de la première tranche de la bourse est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre doit être justifié et entraine un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou *working papers*, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entrainera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution de la bourse du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrai(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment la bourse. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

CALENDRIER

6 février	Lancement de l'appel à candidatures aux bourses postdoctorales
21 mars	Clôture des préinscriptions à minuit
18 avril	Clôture des candidatures à minuit
19 juin	CA de sélection
20 juin	Annonce des résultats
Juillet-Août	Signature par les lauréats de la charte et de la convention d'attribution du financement
1er-15 septembre	Début des recherches

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE
21 rue de la vanne
CS 90070
92126 Montrouge Cedex
+33(0)1 40 71 37 90
recherche@fondation-croix-rouge.fr